

Renouvelé

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUESOBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENTS

INTEGRITE

EQUITE

TRANSPARENCE

Bujumbura, le 31 mars 2010

Réf : 74/OLUCOME/03/2010

Objet : Les avantages exagérés à l'endroit
des Officiers Généraux des forces
de Défense et de Sécurité

Transmis Copie pour Information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi avec les assurances de notre plus haute considération ;
- Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale avec les assurances de notre très haute considération ;
- Son Excellence Monsieur le Président du Sénat avec les assurances de notre très haute considération ;

à Bujumbura

A l'Honorable Monsieur le Président de la commission
Défense et sécurité à l'Assemblée Nationale

à

Bujumbura

Honorable Monsieur le président de la commission,

L'OLUCOME a l'honneur de s'adresser auprès de votre haute personnalité pour vous faire part de ses inquiétudes sur les avantages exagérés à l'endroit des officiers Généraux des forces de défense nationale et de la police nationale du Burundi

L

tels que présentés dans les projets de loi portant statuts des corps de défense et de sécurité, lesquels projets sont en train d'être analysés par votre commission pour enfin être soumis en plénière à l'Assemblée Nationale du Burundi et ainsi, vous demander d'user de votre influence pour que ces projets ne soient pas votés tels qu'ils sont.

En effet Honorable Monsieur le président de la commission, l'OLUCOME trouve avec indignation que si ces projets sont votés par l'Assemblée Nationale, le peuple burundais se retrouverait encore une fois pris en otage par une poignée d'hommes au détriment du simple citoyen.

De part le passé, l'OLUCOME a assisté à des lois qui donnent des avantages trop élevés à ceux qui en avaient déjà. Ainsi par exemple :

- En Décembre 2004, l'Assemblée Nationale du Burundi a voté une loi qui conférait aux anciens chefs d'Etat le statut de sénateurs à vie avec les avantages y afférant;
- En plus d'être sénateurs à vie, en 2005, 3 500 000 000BIF leur ont été accordés à raison de 500 000 000BIF/an chacun.
- En Décembre 2009, des lois ont été votées par le parlement lesquelles lois accordaient des avantages exagérés aux membres du Gouvernement, parlementaires et d'autres mandataires politiques en cours de mandat et en fin de mandat ;
- Ainsi, pour la seule année 2010, plus de 9 000 000 000BIF seront versés sur les comptes des personnalités ci-haut citées.

Pour le moment, le Gouvernement du Burundi vient d'envoyer à l'Assemblée Nationale les projets de loi portant révision des statuts des forces de Défense Nationale et de la Police Nationale du Burundi, ce qui est une bonne chose en soi au regard des plaintes enregistrées ces derniers jours de la part des sous-officiers et des hommes de troupes de ces deux corps.

Néanmoins, l'OLUCOME s'inquiète du chapitre concernant les avantages et privilèges accordés aux officiers généraux des forces de Défense Nationale et de la Police Nationale du Burundi, confer Art.71 du projet de loi portant modification de la loi n° 1/15 du 29 Avril 2006 portant statut des officiers de la force de Défense Nationale du Burundi et l'Art.82 du projet de loi portant statut des officiers de la Police Nationale du Burundi.

Aujourd'hui, le Burundi compte au total 72 officiers généraux issus des deux corps auxquels s'ajouteraient 15 officiers généraux chaque année. Au terme des articles ci-haut évoqués, l'OLUCOME a fait ses calculs et trouve ce qui suit: **un véhicule protocolaire vaut au moins 50 000 000BIF, le loyer de logement pour un officier de ce rang vaut 1 000 000BIF/mois (soit 12 000 000BIF/an) y compris eau et électricité, 1 000 000BIF/mois (soit 12 000 000BIF/an) pour les frais de contact, de communication et de représentation.** Se limitant à ces quelques avantages



relevés dans lesdits articles, un officier général se sera accaparé à lui seul d'une somme de 74 000 000 BIF d'ici une année, soit en tout, une somme de 5 328 000 000 BIF pour les seuls 72 officiers Généraux en une seule année. Inconcevable pour l'OLUCOME du moment que d'autres fonctionnaires de l'Etat ne cessent de crier haut et fort en réclamant la revue à la hausse d'un salaire qui fait honte. Par ailleurs, en 2015, l'effectif des Généraux sera passé de 72 à 137 soit au moins 10 138 milliards qui seront déboursés chaque année ; l'OLUCOME se demande alors d'où proviendront ces avantages du moment qu'ils restent des Généraux à vie.

Aussi, ils devront bénéficier d'une exonération totale des droits de douanes et taxes sur l'importation d'un véhicule protocolaire une fois les cinq ans.

Tous ces avantages ci-haut seront exemptés d'impôts alors qu'un simple paysan de CENDAJURU ou VUGIZO paie la taxe sur un panier de patates douces qui ne coûte pas 3 000 BIF.

L'OLUCOME déplore également le fait que la proposition d'octroi de ces avantages aux généraux se fait en même temps que l'économie du pays continue à chuter. Il sied de rappeler que le Burundi se trouve parmi les pays les plus pauvres du monde.

Honorable président de la commission, en vous adressant cette lettre, l'OLUCOME n'a d'autres visées que de réclamer l'équité dans le partage des ressources nationales. C'est pourquoi nous voudrions vous donner quelques suggestions :

- Tenir compte du reste de la population s'il est question d'accorder des avantages à ces généraux.
- Ceux qui ont un logement, inutile de le leur donner car, même ce dont ils disposent, ils l'ont eu grâce au concours du petit contribuable.
- A ceux qui n'ont pas de logement, proposer l'octroi des crédits pour construire mais seulement pour ceux qui sont encore en activité (l'OLUCOME doute d'ailleurs qu'il y ait un seul général des forces de défense et de sécurité du Burundi qui ne dispose pas de sa propre maison pour le moment).
- Nous proposons de rayer carrément de la liste le cas d'octroi des véhicules protocolaires, car jusqu'ici aucun général, qu'il soit en activité ou en état de consultance ne manque de véhicule.

Nous espérons ainsi que l'Assemblée Nationale ne va pas manquer à ses responsabilités de défendre les intérêts du citoyen et nous vous demandons d'user de votre engagement citoyen pour barrer la route à cette loi qui, une fois votée, serait un calvaire pour le citoyen qui vous a fait confiance!!!

Malgré la mise en application des lois accordant les avantages aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux autres mandataires politiques et, même si ces projets de lois seraient votés, L'OLUCOME n'acceptera jamais qu'une poignée de gens (environ 500 personnes) s'accapare de toute la richesse nationale au

ly

moment où la majorité de la population (plus de 8 millions) continue à croupir dans une misère sans nom.

Espérant une attention particulière à la présente, nous vous prions d'agréer Honorable président de la commission, l'expression de nos sentiments très respectueux.



C.P.I à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre
à la Présidence Chargé de la Bonne
Gouvernance et de la Privatisation
- Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Défense Nationale et des anciens
combattants
- Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Sécurité publique

à

Bujumbura